



SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE
Neuf-Brisach



PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DE NEUF-BRISACH

- ANNEXES AU REGLEMENT -

ANNEXES AU REGLEMENT

1.	Le nuancier des façades vues du domaine public (hors façades grevées d'alignement)	2
1.1.	Les couleurs des soubassements et des fonds de façade	2
1.2.	Les couleurs des menuiseries et des ferronneries	3
2.	Palette végétale recommandée	4
2.1.	Les arbres	4
2.2.	Les arbustes	5
2.3.	Les vivaces	6
2.4.	Les graminées.....	7
2.5.	Les vivaces grimpantes	8
2.6.	Les vivaces couvre-sol	9
3.	Photographies des éléments extérieurs particuliers à protéger	10
4.	Glossaire architectural, urbain et paysager *	13

1. Le nuancier des façades vues du domaine public (hors façades grevées d'alignement)

1.1. Les couleurs des soubassements et des fonds de façade

Soubassements - encadrements - bandeaux - corniche - chaîne d'angle

Si l'appareillage du socle est en pierre, il n'est pas peint. Mais on recherchera à ce que la couleur du joint soit proche de celle de la pierre.

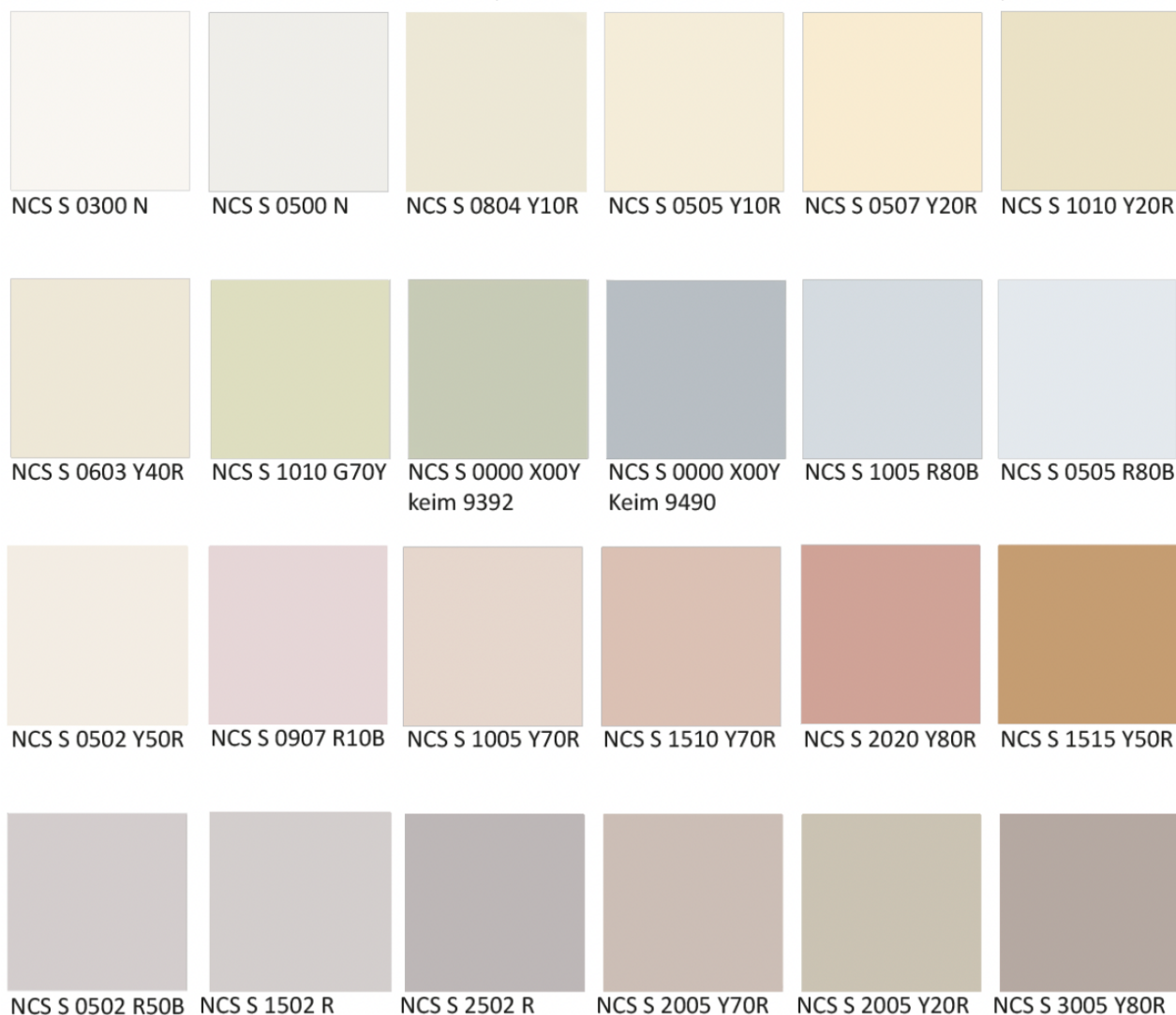
Si le soubassement est enduit il est peint d'une teinte contrastée avec le fond de façade.

La corniche reprend la couleur de la pierre visible en façade. Si elle est en bois, elle peut être peinte en brun (NCS S 7010 Y70 R)



Fond de façade :

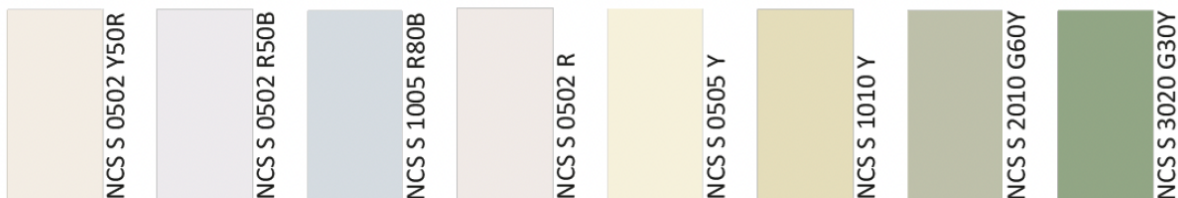
Les teintes données correspondent aux couleurs des peintures minérales ou des enduits préformulés. La coloration naturelle par le sable de carrière locale de l'enduit à la chaux sera acceptée dans tous les cas.



1.2. Les couleurs des menuiseries et des ferronneries

*Attention : les couleurs imprimées, les couleurs à l'écran et les couleurs du nuancier de références (NCS ou Keim) peuvent être légèrement différentes. C'est le n° de la référence du nuancier qu'il convient d'appliquer.

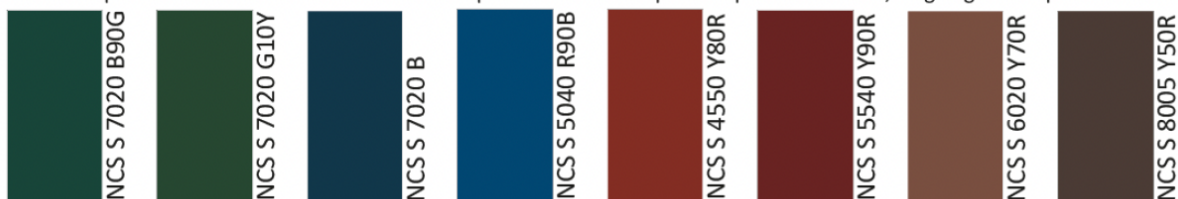
Menuiseries : volets et portes



Les teintes claires des deux lignes de part et d'autre sont plus adaptées pour les volets que pour les portes extérieures



Les teintes plus saturées ci-dessous seront utilisées préférentiellement pour les portes d'entrées, de garage et les portails.



Menuiseries : fenêtres



Les cadres des fenêtres sont préférentiellement blancs (NCS S 0500 N ou RAL 9001). Le NCS S 6000 N peut être employé lorsque la façade ne comporte plus de volets battants.

Ferronneries



La ferronnerie contraste avec l'enduit, afin que les motifs de l'ouvrage soient bien mis en valeur.

2. Palette végétale recommandée

2.1. Les arbres

- Arbre de première grandeur dont la maturité est supérieure à 20 m
- Localisation d'implantation : parcs, mail de la Place d'Armes et de la Place de la Mairie.



Chêne à feuilles de châtaigner
Quercus castaneifolia
Hauteur : 25 à 30 m



Copalme de Chine
Liquidambar formosana var. monticola
Hauteur : 25 m



Érable à sucre
Acer saccharum
Hauteur : 18 à 20 m



Tilleul à petites feuilles
Tilia cordata
Hauteur : 25 m

- Arbre de deuxième grandeur dont la maturité est comprise entre 10 et 20 m
- Localisation d'implantation : espaces de stationnement à raison d'un arbre de première grandeur pour 4 places de stationnement



Orme de Sibérie
Zelkova serrata
Hauteur : 18 m



Chêne vert
Quercus ilex
Hauteur : 12 m



Savonnier
Koeleruteria paniculata
Hauteur : 12 m



Copalme d'Amérique 'Worplesdon'
Liquidambar styraciflua 'Worplesdon'
Hauteur : 12 à 15 m



Aulne blanc
Alnus incana
Hauteur : 12 à 18 m

Troisième et quatrième grandeur (≤ 10 m)

- Localisation : rues secondaires



Parrotie de Perse
Parrotia persica
Hauteur : 8 m



Cerisier du Tibet
Prunus x yedoensis
Hauteur : 8 m



Charme houblon
Ostrya carpinifolia
Hauteur : 10 m



Érable de Montpellier
Acer monspessulanum
Hauteur : 5 à 8 m



Févier d'Amérique doré
Gleditsia triacanthos 'Sunburst'
Hauteur : 8 à 10 m

Pas d'épines

2.2. Les arbustes

Légende (exposition) :



Résistance à la sécheresse et au gel, plante étant peu exigeante

Implantation : massif en pleine terre



Barbe bleue
Caryopteris x Clandonensis
Hauteur : 0.5 à 1.50 m



Oranger du Mexique nain
Choisya x dewitteana 'White Dazzler' ('Londaz')
Hauteur : 1.5 m



Potentille arbustive
Potentilla fruticosa
Hauteur : 0.8 m



Romarin
Rosmarinus officinalis
Hauteur : 1 m



Vitex agnus-castus 'Blue Puffball'
Vitex agnus-castus 'Blue Puffball'
Hauteur : 1.10 m



Arbre à perruque nain 'Lilla'
Cotinus coggygria 'Lilla'
Hauteur : 0.5 à 1 m



Photinia fraseri 'Little Fenna'
Photinia x fraseri 'Little Fenna'
Hauteur : 0.9 m



Seringat commun
Philadelphus coronarius
Hauteur : 2 m



2.3. Les vivaces

Résistance à la sécheresse et au gel, plante étant peu exigeante
Implantation en pied de façade et massif en pleine terre



Acanthe
Acanthus mollis
Hauteur : 1.5 m



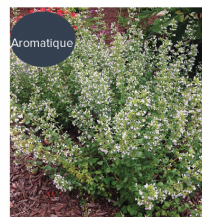
Achillée millefeuille
Achillea nobilis
Hauteur : 0.6 m



Achillée à feuilles de fougère
Achillea filipendulina
Hauteur : 0.8 à 1 m



Boule azurée
Echinops ritro
Hauteur : 1.2 m



Calament faux népéta
Calamintha nepeta
Hauteur : 0.4 m



Cupidone blanche
Catananche coerulea 'Alba'
Hauteur : 0.5 m



Fraxinelle
Dianthus albus
Hauteur : 0.6 m



Gaura de Lindheimer blanc
Gaura lindheimeri 'Short Form'
Hauteur : 0.4 m



Gaura de Lindheimer 'Freefolk Rosy'
Gaura lindheimeri 'Freefolk Rosy'
Hauteur : 0.6 à 0.75 m



Gaura Lindheimeri 'Lillipop Pink'
Gaura lindheimeri 'Lillipop Pink'
Hauteur : 0.4 m



Lavande vraie
Lavandula angustifolia
Hauteur : 0.6 m



Oreilles d'ours
Stachys byzantina
Hauteur : 0.4 m



Panicaud géant
Eryngium giganteum
Hauteur : 1.2 m



Rudbeckia pâle
Echinacea pallida
Hauteur : 0.8 m



Sauge
Salvia jamaicensis 'Raspberry Royale'
Hauteur : 0.6 m



Sauge d'Afghanistan
Salvia yangii
Hauteur : 0.7 à 1.5 m



Valériane rouge
Centranthus ruber 'Coccineus'
Hauteur : 0.6 à 0.8 m



Légende (exposition) :



Résistance à la sécheresse et au gel, plante étant peu exigeante
Implantation en pied de façade et massif en pleine terre



Bergenia
Bergenia cordifolia
Hauteur : 0.4 m



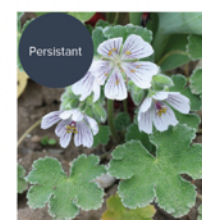
Bergenia Bressingham White
Bergenia Bressingham White
Hauteur : 0.3 m



Euphorbe Redwing 'Charam'
Euphorbia x pseudovivipara 'Redwing 'Charam'
Hauteur : 0.5 m



Géranium ibère
Geranium ibericum
Hauteur : 0.5 m



Géranium à feuilles de crêpe
Geranium renardii
Hauteur : 0.3 m



2.4. Les graminées

Légende (exposition) :

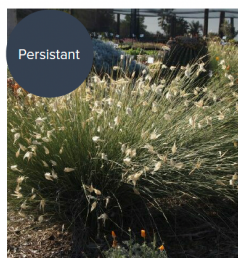


Résistance à la sécheresse et au gel, plante étant peu exigeante

Implantation en pied de façade et massif en pleine terre



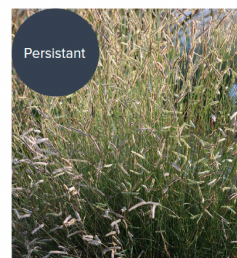
Barbon de Gerard
Andropogon gerardii
Hauteur : 1.3 à 1.6 m



Sparte
Lygeum spartum
Hauteur : 0.6 m



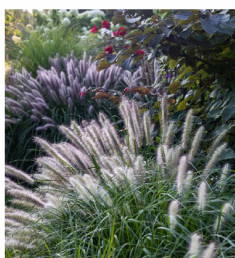
Pied de dindon
Bouteloua curtipendula
Hauteur : 0.8 à 0.9 m



Bouteloua gracilis
Bouteloua gracilis
Hauteur : 0.3 à 0.4 m



Avoine bleu
Helictotrichon sempervirens
Hauteur : 0.6 m



Herbe aux écouvillons
Pennisetum alopecuroides
Hauteur : 1 m



Stipa géante
Stipa gigantea
Hauteur : 1.8 m



Cheveaux d'ange
Stipa tenuifolia
Hauteur : 0.5 m



2.5. Les vivaces grimpantes

Légende (exposition) :



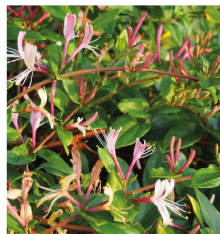
Résistance à la sécheresse et au gel, plante étant peu exigeante
Implantation en pied de façade et massif en pleine terre



Akébie à cinq feuilles
Akebia quinata
Hauteur : 6 m



Bignone à vrilles
Campsis capreolata
Hauteur : 8 m



Chèvrefeuille du Japon Red World
Lonicera japonica 'Red World'
Hauteur : 4 à 6 m



Clématite d'Armand
Clematis armandii
Hauteur : 3 à 6 m



Clématite des montagnes 'Mayleen'
Clematis montana 'Mayleen'
Hauteur : 7 m



Jasmin étoilé
Trachelospermum jasminoides
Hauteur : 6 m



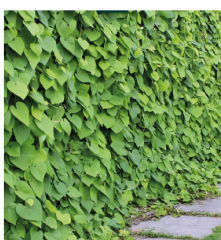
Rosier grimpant Seagull
Rosa x multiflora 'Seagull'
Hauteur : 8 m



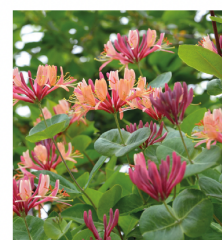
Stauntonia pourpre
Stauntonia purpurea
Hauteur : 8 m



Résistance à la sécheresse et au gel, plante étant peu exigeante
Implantation en pied de façade et massif en pleine terre



Aristolochie siphon
Aristolochia durior
Hauteur : 8 m



Chèvrefeuille heckrottii 'American Beauty'
Lonicera x heckrottii 'American Beauty'
Hauteur : 4 à 6 m



Rosier Banks
Rosa banksiae
Hauteur : 1m30 à 2m



2.6. Les vivaces couvre-sol

Résistance à la sécheresse et au gel, plante étant peu exigeante
Implantation en pied de façade et massif en pleine terre



Lavande vraie
Lavandula angustifolia
Hauteur : 0.6 m



Oreilles d'ours
Stachys byzantina
Hauteur : 0.4 m



Panicaut géant
Eryngium giganteum
Hauteur : 1.2 m



Rudbeckia pâle
Echinacea pallida
Hauteur : 0.8 m



Sauge
Salvia jamensis 'Raspberry Royale'
Hauteur : 0.6 m



Sauge d'Afghanistan
Salvia yangii
Hauteur : 0.7 à 1.5 m



Valériane rouge
Centranthus ruber 'Coccineus'
Hauteur : 0.6 à 0.8 m



Résistance à la sécheresse et au gel, plante étant peu exigeante
Implantation en pied de façade et massif en pleine terre



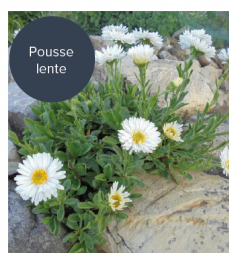
Achillée à boucliers
Achillea clypeolata
Hauteur : 0.2 à 0.6 m



Achillée à feuilles de criste marine
Achillea crithmifolia
Hauteur : 0.05 à 0.1 m



Achillée à ombelles
Achillea umbellata
Hauteur : 0.1 m



Aster des Alpes blanc
Aster alpinus 'Albus'
Hauteur : 0.2 m



Oeillet des sables
Dianthus arenarius
Hauteur : 0.2 m



Campanule des murs
Campanula muralis
Hauteur : 7 m



Corbeille d'argent
Iberis sempervirens
Hauteur : 0.25 m



Géranium sanguin
Geranium sanguineum 'Album'
Hauteur : 0.3 m



Grande pervenche 'Alba'
Vinca major 'Alba'
Hauteur : 0.3 m



Grande pervenche 'Wojo'
Vinca major 'Wojo'
Hauteur : 0.3 m



Gypsophile en coussin
Gypsophila cerastoides
Hauteur : 0.1 m



Petite pervenche 'La Grave'
Vinca minor 'La Grave'
Hauteur : 0.1 m



3. Photographies des éléments extérieurs particuliers à protéger



A chaque angle de la Place d'Armes



Angle rue du Soleil / rue des Déportés



Angle rue Sonnier / rue Michel Marsal



Rue du Temple



Angle rue Vauban / rue du Général Derroncourt



Place d'Armes



Place de l'Hôtel de ville



5 rue des Vosges (côté rue Soehlin)



19 rue de Strasbourg



19 rue de Strasbourg (côté rue de l'Hôtel de ville)



3 rue Michel Marsal (côté rue de l'Arsenal)



6 Rue Xavier Jourdain



12 Rue des Tisserands



24 Place d'Armes ; Rue de Strasbourg



Rue du Général Herr ; Rue Saint-Louis



16 rue de Saint-Louis



1 Rue Rouget de Lisle (blason sur mur de clôture)



5 Rue Saint-Jean (blason sur mur de façade)



13 rue de Strasbourg



4 rue Vauban



2 place de la Porte de Bâle (angle avec la rue du Marché)



9 Rue d'Angoulême (angle avec la rue des Capucins)



6 Rue de l'Arsenal (angle avec la place de la Porte de Belfort)



10 rue Vauban/ rue du Général Dermoncourt



6 Rue de l'Arsenal (au droit des jambages de la porte cochère)



13 rue Colmar



angle rue du Temple / rue des Vosges



6 rue Saint-Charles (angle avec la rue du Temple)



2 rue des Déportés (angle avec la rue Vauban)



2 rue du Général Dermoncourt ; rue du Maréchal Foch



7 rue du Général Dermoncourt / rue Vauban



8 rue de l'Hôtel de ville (angle avec la rue du Soleil)



10 Place de la Porte de Bâle / 13b rue de Saint-Louis



18 rue de Bâle



8 place de la Porte de Strasbourg / rue Saint-Jean



1 place de la Porte de Strasbourg



place de la Porte de Strasbourg / 17 rue du Maréchal Foch



16 place de la Porte de Strasbourg / rue du Maréchal Foch



3 Rue Saint-Jean / rue de l'Église



13 Rue Saint-Jean / place de la Porte de Strasbourg



10-12 Rue Saint-Louis



11 Rue des Vosges (angle avec la Place de la Porte de Colmar)



Hôtel de Ville (aux 2 angles donnant sur la place du Marché)



angle des rues Sonnier et Michel Marsal



Place de l'Hôtel de ville



9 Rue de Belfort (Gendarmerie)

4. Glossaire architectural, urbain et paysager *

Adaptations mineures : Lorsqu'un immeuble bâti existant ou les travaux envisagés sur celui-ci ne sont pas conformes aux dispositions édictées par le règlement, l'autorisation d'exécuter les travaux ne peut être accordée que si ceux-ci ont pour objet d'améliorer la conformité de la construction avec ledit règlement ou sont sans effet aggravant à son égard. L'accord de l'ABF est spécialement motivé sur ce point.

Alignement : L'alignement est matérialisé par la limite entre la parcelle privée et l'espace public. Généralement au nu du mur (surface de la façade de la construction), elle est utilisée comme repère pour mesurer les saillies ou retraits.

Alignement architectural : L'alignement architectural correspond à une ligne fictive définie par le plan des façades des immeubles avoisinants. Cet alignement peut se superposer à l'alignement des voies et emprises publiques, mais il peut également être observé en recul des voies et emprises publiques.

Annexe : Une annexe est une construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale.

A pierre vue : Surface visible de la pierre, positionnée au nu de la surface.

Appareillage : Maçonnerie formée de pierres de taille, sur tout ou partie d'une façade

Applique (en) : Une enseigne ou une devanture commerciale est posée en applique lorsqu'elle est fixée sur la façade, supportée contre le mur extérieur.

Arêtier : Ligne qui rassemble deux pans de toit.

Axes majeurs : Dans le schéma directeur des espaces publics de Neuf-Brisach, les axes majeurs correspondent aux quatre rues qui entrent dans la ville, par les 4 portes, et relient la place d'Armes.

Battant : Les portes ou volets battants se composent d'un ou deux vantaux qui pivotent autour d'un axe vertical afin d'ouvrir ou fermer simplement une baie ou un passage, d'en assurer l'isolation thermique et phonique.

Bandeau (ou cordon) : Moulure en façade de section rectangulaire, horizontale et légèrement en saillie du mur. Les bandeaux marquent généralement les niveaux des étages.

Besoins des végétaux : Les plants ont besoin de lumière (plus ou moins selon les espèces), d'eau, d'une certaine température et d'éléments nutritifs qu'ils trouveront si on assure leur plantation en adéquation avec leurs besoins : ancrage dans le sol, volume de terre autour des racines, éléments nutritifs du sol... Pour assurer une pérennité et un bon développement aux plantes, la disposition en pot est déconseillée.

Boîte à eau : réceptacle de zinguerie rassemblant les eaux de l'égout de toit avant leur redirection dans la descente d'eau pluviale.

Chaîne d'angle : Assemblage de pierre en quinconce permettant d'éviter l'écartement des maçonneries dans l'angle d'un bâtiment.

Chanfrein : Un angle d'une pièce de bois ou d'une pierre de taille est chanfreiné lorsqu'il est coupé en biseau, l'arête est abattue.

Chasse-roue : Borne en pierre ou arc métallique destinés à protéger un mur ou l'embrasement d'une porte cochère des roues des voitures.

Châssis de toit : Fenêtre de toit enchâssée dans la couverture. Le châssis est dit en tabatière lorsque l'ouverture se fait latéralement.

Chevron (décor) : décor en forme de V traditionnellement utilisé comme motifs sur les portes.

Chevron (charpente) : Les chevrons sont des pièces de bois équarries sur lesquelles sont fixées les lattes soutenant la couverture d'un bâtiment, et généralement opposée à une pièce semblable avec laquelle elle forme un V renversé. L'extrémité du chevron est souvent visible sous l'avant-toit.

Composition : Expression d'un système intentionnel de relations entre chacune des parties d'une œuvre (ici le jardin ou l'espace public) et la totalité.

Corniche : Ensemble de moulures en surplomb les unes sur les autres, qui constitue le couronnement d'une façade sous la toiture.

Couche de forme : La couche de forme est une couche intermédiaire située entre la partie supérieure du terrassement et les couches constitutives du corps de chaussée. Il s'agit d'une structure de sol compacté.

Coyau (Égout retroussé) : Versant de toiture dont la pente est brisée de manière que la pente de l'égout soit moins forte que la pente générale.

Croupe : Pan incliné d'un toit disposé à la place d'un pignon

Dauphin : Pied renforcé par un tuyau de fonte d'une descente de gouttière et aboutissant directement à un système enterré d'évacuation des eaux pluviales.

Demi-croupe : Partie inclinée du toit formant une facette coupée entre la faîtière et les deux pans de toit principaux, offrant une bonne résistance au vent des murs pignons.

Déraccordement : Infiltration des eaux de pluie en pied de façade à la place de leur canalisation vers le réseau d'assainissement

Dormant : Partie immobile d'une huisserie qui est fixée dans l'embrasure d'une ouverture pour soutenir la partie mobile (battant ou vantail).

Doucine : Moulure formée de deux arcs de cercle, l'un convexe en haut, l'autre concave en bas (coupe dessinant un S), terminant ordinairement les corniches et menuiseries.

Écharpe (volet à) : Souvent associées aux barres, sur un volet, elles forment un Z et sont posées à l'intérieur.

Égout retroussé (coyau) : Versant de toiture dont la pente est brisée de manière que la pente de l'égout soit moins forte que la pente générale.

Embrasure : Espace ménagé dans l'épaisseur d'un mur par le percement d'une baie.

Encadrement : Élément qui entoure une ouverture, une baie, une porte.

Enduit : Couche de mortier appliquée sur un mur. Pour les immeubles anciens, on utilise généralement un mortier constitué de sable et de chaux naturelle, teintée dans la masse ou par badigeon, de finition talochée à l'aspect homogène.

Façade antérieure : Façade principale, avant, d'un bâtiment, du côté de la rue. Lorsque le bâtiment est en angle de rues, ils possèdent deux façades antérieures.

Façade postérieure : Façade arrière d'un bâtiment, du côté du jardin ou de la cour.

Façade latérale : Façade située de chaque côté de la façade antérieure, pouvant prendre la forme d'un pignon.

Faîtière, ligne de faîtage : La faîtière désigne la poutre sommitale de la charpente, couverte par des tuiles faîtières, dont la file forme la ligne de faîtage (ou ligne faîtière).

Finition : Dernière couche d'enduit, lissée à la taloche ou à la truelle selon l'effet désiré.

Fermeture à targette : Dispositif de fermeture posé en applique, composé d'un pêne commandé par un bouton et qui vient s'engager dans une gâche fixée sur le dormant de l'ouverture.

Fermeture à crochet : Dispositif de fermeture posé en applique, composé d'une tige courbée et qui vient s'engager dans un anneau fixé sur le dormant de l'ouverture.

Fermeture à espagnolette ou crémone : Système de verrouillage des volets composé d'une tige de fer munie d'une poignée et dont les extrémités à crochets viennent s'emboîter dans des gâches fixées sur le dormant de l'ouverture

Feuillure (en) : Une fenêtre ou une devanture commerciale est posée en feuillure lorsque l'huissierie est insérée dans l'embrasure, entre les jambages du mur intérieur.

Galerie : Pièce intérieure ou extérieure (d'un appartement, d'un bâtiment), beaucoup plus longue que large et qui sert de passage, de dégagement ou qui permet de mettre en communication plusieurs pièces d'un même étage. A Neuf-Brisach, cette pièce (ou passage) est généralement établie avec une structure en bois, ouverte sur l'intérieur de l'ilot.

Gouttereau : Mur surmonté de la gouttière du toit.

Hippodamique ou hippodamien : Un plan hippodamien ou hippodamique, est, en urbanisme, un type d'organisation de la ville dans lequel les rues sont rectilignes et se croisent en angle droit, créant des îlots de forme quadrangulaire, généralement parfaitement carrée ou rectangulaire.

Huissierie : Encadrement fixe généralement en bois, délimitant une baie dans un mur et recevant une porte ou une fenêtre.

Jambage : Partie latérale d'une ouverture, soutenant le linteau.

Jouée : Épaisseur du mur au droit d'une baie (porte, fenêtre, soupirail, lucarne, etc.). Elle comprend le tableau, la feuillure et l'embrasure.

Jour : Petites ouvertures vitrées permettant l'éclairage d'espace de circulation ou technique (escaliers, salle-de-bains, cave, comble...). Ils sont parfois rassemblés pour former un effet graphique au-dessus des portes d'entrées sur les édifices de la seconde moitié du 20e siècle.

Limites séparatives : Les limites séparatives s'entendent des limites entre la propriété constituant le terrain d'assiette de la construction et la ou les propriétés qui la jouxtent, quelles que soient les caractéristiques de ces propriétés, dès lors qu'il ne s'agit pas de voies ou d'emprises publiques.

Linteau : Partie supérieure d'une ouverture, généralement une pierre placée à l'horizontale, qui reçoit la charge au-dessus de la baie et la reporte sur les jambages.

Lucarne : Fenêtre de toit en saillie dont la partie vitrée est verticale donnant du jour aux combles. La lucarne rampante est abritée par un versant dans le sens de la pente. La lucarne jacobine possède deux pans dont le faitage est perpendiculaire à la toiture principale. La lucarne capucine en présente de plus une croupe. (cf. fiche-conseil n°6 : Couverture et ouvrage de toiture).

Marquise : Auvent façonné avec une charpente de fer et des vitres. Elle est placée au-dessus d'une porte.

Meneau : Élément vertical divisant une fenêtre (fenêtre à meneau) en plusieurs parties.

Menuiserie grand jour : Menuiserie contemporaine pour porte ou fenêtre, d'un seul tenant, munie d'une grande surface vitrée sans montant verticaux ou petits bois.

Modénature : Ensemble des éléments architecturaux et des proportions qui composent une façade, par la combinaison d'éléments saillants et en retrait, des jeux d'ombre et de lumière.

Mono-spécifique : Ensemble de plantations composées d'une seule essence d'arbres.

Motif paysager : Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme ou des hasards de la nature : les alignements (arbres plantés le long d'une ligne), les symétries végétales, les dispositions composées de massifs et/ou d'espaces verts,

Noüe : Intervalle entre deux sillons où les eaux de pluie stagnent. Par extension, ouvrage hydraulique terrassé en pleine terre, paysagé et permettant le stockage des eaux de pluie avant infiltration.

Obstacle : Barrage ou écran total ou partiel qui s'oppose à la vue, qui empêche le maintien d'une vue dégagée vers la porte, la place d'Armes, les remparts, un monument. Afin de ne pas nuire à cette vue remarquable, les éléments de plus de 1m20 de hauteur sont interdits . Ces obstacles peuvent être des éléments construits (saillies en façades, extensions, murs, grilles ou palissades même ajourées et posées dans le même sens que la perspective, enseignes, systèmes d'éclairage, abribus, locaux à containers d'ordures ménagères, etc...) ou des éléments végétaux (arbres, arbustes, haies, tonnelles, etc...).

Ordonnancement (d'une façade) : Manière dont les percements sont disposés les uns par rapport aux autres. Cette disposition est directement liée à l'organisation structurelle du bâtiment : elle permet de reprendre correctement les descentes de charges. Les ouvertures de l'habitation sont généralement alignées horizontalement et verticalement, contrairement aux ouvertures des bâtiments agricoles, artisanaux ou commerciaux où l'ordre est plus aléatoire en fonction des usages des espaces intérieurs.

Perron : Escalier et palier donnant accès à l'entrée surélevée d'un bâtiment depuis l'extérieur.

Petits bois : Baguettes de bois profilées, faisant partie de l'huissierie, et formant un encadrement autour de chaque carreau de verre.

Pignon : Le pignon désigne la partie supérieure triangulaire du mur d'un bâtiment servant à donner des versants à un toit. A Neuf-Brisach, il s'agit généralement de façades latérales.

Pierre de seuil : pierre ou dalle formant la partie inférieure de l'ouverture d'une porte.

Point de vue : Percée attirant le regard vers une direction lointaine. Le point de vue désigne à la fois l'objet regardé et les coulisses qui conduisent le regard. Par extension, c'est l'attribut d'un point d'observation, ce qu'un observateur découvre devant ses yeux dans de bonnes conditions atmosphériques.

Porte basculante : Les portes basculantes se composent d'un panneau plein basculant verticalement pour se loger sous le plafond. Généralement utilisées pour les ouvertures de garage, elles peuvent être « à débord » lorsque la porte débord à l'extérieur lors de son mouvement, ou « sans débord » lorsque la porte pivote uniquement dans l'espace intérieur, sans empiéter sur la voie publique.

Porte cochère (porte charretière) : Grande porte à double vantaux, permettant le passage des voitures et chariots vers la grange, la remise ou la cour intérieure. Le linteau peut être droit ou cintré.

Porte de type sectionnel : Les portes de type sectionnel se composent de plusieurs panneaux articulés entre eux, à débattement ou à enroulement. Les panneaux peuvent être agencés dans le sens vertical ou horizontal. Elles sont généralement utilisées pour les ouvertures cochères et de garage.

Quart de rond : Moulure simple formée d'un arc de cercle (quart de cercle), terminant ordinairement les menuiseries.

Remblai : Masse de matière rapportée pour élever un terrain, combler un creux ou un vide sur le sol.

Revêtement perméable : Les revêtements de sol perméables sont constitués de matériaux formant une couche poreuse, soit par leur structure propre, soit par leur mode d'assemblage. Ils permettent de réaliser des aires de foulées stabilisées, hors eau, praticables par les piétons et les véhicules et favorisent l'infiltration des eaux pluviales vers le sol sous-jacent, ainsi que l'évapotranspiration (en présence de végétation) et le ralentissement de l'eau de ruissellement excédentaire.

Rive de toit : Limite d'un versant couvrant les rampants d'un pignon.

Rues de couronne : Dans le schéma directeur des espaces publics de Neuf-Brisach, les rues de couronne correspondent aux rues qui ceignent le plan hippodamien. Elles sont parallèles aux murs des remparts.

Rues principales : Dans le schéma directeur des espaces publics de Neuf-Brisach, les rues principales correspondent aux rues qui se dirigent vers la place d'Armes de part et d'autre et parallèles aux 4 axes majeurs.

Rues secondaires : Dans le schéma directeur des espaces publics de Neuf-Brisach, les rues secondaires correspondent aux rues qui ne se dirigent pas vers la place d'Armes et qui ne forment pas la ceinture périphérique du plan. Les rues secondaires sont parallèles aux côtés la place d'Armes, à l'intérieur du plan hippodamien.

Sarking : Procédé d'isolation thermique par l'extérieur des toitures inclinées, qui consiste à rehausser le toit afin d'insérer une couche d'isolant rigide.

Sol vivant : Il s'agit d'un sol fertile capable d'assurer la croissance des plantes. Il doit être composé de particules de roches, de matières organiques, d'eau, d'air et des millions d'organismes vivants préservés.

Souche de cheminée : La souche (ou sortie de toit) est la partie extérieure du conduit, visible sur le toit. Un chapeau ou mitron la protège des intempéries et favorise le tirage de la cheminée.

Strate végétale : Une strate végétale, appelée aussi strate végétative ou étage, décrit un des principaux niveaux d'étagement vertical d'un peuplement végétal. On distingue 3 strates principales :

- Strate arborée (strate haute) : arbres (>3m)
- Strate arbustive (strate basse) : arbustes de 1 à 3m
- Strate herbacée : jusqu'à 1 m (*Cf : liste des végétaux et fiche « Espaces verts à créer ou à requalifier »*)

Taille architecturée : Taille des végétaux permettant d'obtenir de multiples formes artificielles, souvent géométriques, créant des silhouettes sculpturales.

Tapissant : Une plante tapissante, ou couvre-sol, est une espèce ou variété de plante qui pousse en s'étalant à la surface du sol. Ce type de plantes assure une protection de la couche de terre arable contre l'érosion et la sécheresse.

Toiture à la Mansart : Toiture à deux pans brisés (deux pentes différentes sur le même versant) avec une arrête saillante permettant de créer un important espace de comble.

Tuteurage : Fait de fixer une jeune plante à une armature (tuteur), pour lui permettre de pousser correctement.

Vantail, vantaux : Partie mobile d'une huisserie qui est fixée sur le dormant, généralement battante. Une porte piétonne simple est dite à un vantail, une porte double est dite à deux vantaux.

Vitrage miroir : Vitrage brillant ayant l'effet réfléchissant d'un miroir : vitre miroir avec ou sans tain, film miroir appliqué sur la vitre.